



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 0 932 136 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
28.07.1999 Bulletin 1999/30

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **G09F 3/10**

(21) Numéro de dépôt: **98403198.9**

(22) Date de dépôt: **17.12.1998**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeur: **Barre, Patrice  
92160 Antony (FR)**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis  
L'OREAL - DPI -  
6, rue Bertrand Sincholle  
92585 Clichy Cedex (FR)**

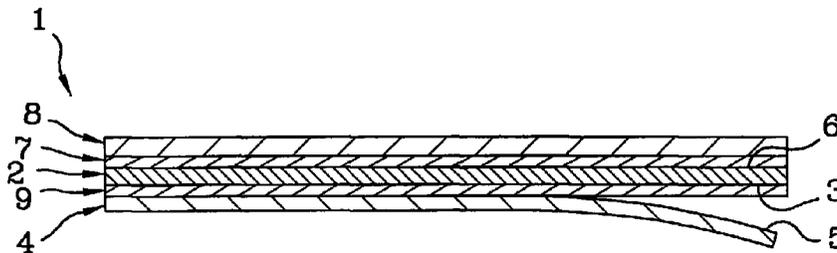
(30) Priorité: **21.01.1998 FR 9800613**

(71) Demandeur: **L'OREAL  
75008 Paris (FR)**

(54) **Etiquette, notamment pour conditionnement de produit cosmétique**

(57) La présente demande concerne une étiquette (1), destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comprenant un support (2) dont une face (6) est imprimée, et une pellicule de non tissé (8) disposée sur la face imprimée (6) du

support, ladite pellicule (8) ayant des caractéristiques de transparence telles que l'impression du support (2) soit visible au travers de ladite pellicule (8).



**FIG.1**

EP 0 932 136 A1

## Description

[0001] La présente invention a trait à une étiquette, destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique. L'étiquette selon l'invention est tout particulièrement adaptée aux flacons, tels qu'utilisés pour le conditionnement des shampoings, des lotions, des crèmes de soin, ou des gels, notamment de lavage.

[0002] Traditionnellement, les étiquettes utilisées dans le domaine de la cosmétique sont formées de feuilles auto-adhésives constituées de matériaux tels que les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphthalates, ou le papier. La face de la feuille opposée à la couche adhésive est imprimée, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset. Un vernis est éventuellement déposé sur la face imprimée. De telles étiquettes se caractérisent par un "toucher" relativement lisse.

[0003] Dans ce domaine du conditionnement des produits cosmétiques, on est toujours à la recherche de nouveaux concepts, tant au niveau de l'aspect visuel du conditionnement, de ses caractéristiques fonctionnelles, que de l'aspect sensoriel, en particulier au toucher. Ainsi, une demande est apparue visant à remplacer le "toucher" traditionnel des flacons, de type matériau thermoplastique par des touchers plus chauds, plus doux, tels que ceux conférés par les tissus.

[0004] L'impression sur des matériaux tels que les non tissés s'avère poser des problèmes, notamment en terme de résolution de l'impression. Ces problèmes sont liés notamment aux caractéristiques grossières de ces matériaux, comparativement à ce qui peut être obtenu avec des tissés. Ainsi, dans la demande JP-A-7040514, il est suggéré de recouvrir le non tissé d'une couche d'impression à base de résine de polyester. Outre l'inconvénient lié au coût d'une telle opération, cette solution présente l'inconvénient d'affecter de façon sensible le toucher du non tissé, qui, en raison de la présence de la résine de polyester, s'apparente aux touchers conventionnels des matériaux thermoplastiques.

[0005] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser une étiquette, adaptée notamment à la décoration et au marquage de conditionnements de produits cosmétiques, et offrant un toucher et un visuel différents de ceux des étiquettes conventionnelles.

[0006] C'est en particulier un objet de l'invention que de fournir une étiquette à faible coût de revient, autorisant des bonnes résolutions d'impression, et ayant un toucher du type de celui des tissus.

[0007] C'est encore une autre objet de l'invention que de réaliser un conditionnement équipé d'une étiquette selon l'invention.

[0008] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant une étiquette, destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmé-

que, comprenant un support imprimé et une pellicule de non tissé disposée sur le support imprimé, ladite pellicule ayant des caractéristiques de transparence telles, que l'impression du support soit visible au travers de ladite pellicule.

[0009] Ainsi, on a une étiquette présentant à la fois le toucher du tissu, et conservant les excellentes caractéristiques d'imprimabilité, notamment en termes de résolution, des étiquettes conventionnelles. Outre la sensation qu'il procure, ce toucher, surtout dans le domaine de la cosmétique, est tout particulièrement avantageux, en ce qu'il améliore la tenue en main du récipient équipé d'une telle étiquette, en particulier lorsqu'un tel récipient est destiné à être utilisé dans l'environnement des salles de bain, notamment sous la douche.

[0010] Avantageusement, la face du support opposée à la pellicule de non tissé est recouverte d'une couche adhésive sur laquelle est apposée une feuille pelable, avant application sur le conditionnement, la face de la feuille en contact avec la couche adhésive étant recouverte d'un matériau anti adhérent, notamment du silicone. L'étiquette peut toutefois être non auto-adhésive. Dans ce cas, avant apposition de l'étiquette sur la surface destinée à la recevoir, on enduit soit l'étiquette, soit ladite surface d'une composition adhésive.

[0011] Une telle feuille peut être constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphthalates, les polypropylènes ou le papier.

[0012] Selon un mode de réalisation préféré, ladite pellicule de non tissé est rendue solidaire du support par collage au moyen d'une colle ou d'un vernis.

[0013] Le support peut être constitué d'un matériau choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphthalates, ou le papier. Son épaisseur peut être comprise entre 20  $\mu\text{m}$  et 200  $\mu\text{m}$ , et de préférence, entre 40  $\mu\text{m}$  et 100  $\mu\text{m}$ . Un tel support ne doit pas être d'épaisseur trop importante de manière à ce que l'étiquette finale ait une flexibilité adaptée pour épouser le profil de la surface sur laquelle l'étiquette est apposée. Le support est de préférence transparent. Dans cette dernière hypothèse, la face imprimée du support peut être soit celle située en regard de la pellicule de non tissé, soit celle située à l'opposé de la pellicule de non tissé.

[0014] Le non tissé peut être un non tissé de fibres thermoplastiques, notamment de polyoléfines, tels que les polypropylènes ou les polyéthylènes, ou de polyester. Sa couleur est de préférence, blanche, ou légèrement teintée. Le toucher obtenu est variable en fonction de la nature et de l'épaisseur du non tissé. On peut en effet obtenir des visuels très variés et des touchers pouvant aller du soyeux au rugueux, en passant par une multitude de nuances, en fonction des caractéristiques recherchées.

[0015] Typiquement, la pellicule de non tissé a une épaisseur comprise entre 20  $\mu\text{m}$  et 500  $\mu\text{m}$ , et de préfé-

rence entre 100  $\mu\text{m}$  et 300  $\mu\text{m}$ . Cette épaisseur ne doit pas être trop importante de sorte que la pellicule présente une transparence suffisante pour que le décor imprimé soit visible. Toutefois, elle doit être suffisante pour conférer le toucher souhaité.

**[0016]** Selon un autre aspect de l'invention, on réalise un récipient comportant une étiquette selon l'invention. Un tel récipient est de préférence constitué d'un flacon, tel qu'utilisé conventionnellement pour le conditionnement des shampoings, des gels de lavage, des lotions, etc.. A titre d'exemple encore, une telle étiquette peut être apposée sur un bidon, du type bidon aérosol, ou un tube.

**[0017]** L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en coupe d'un mode de réalisation préféré d'une étiquette selon l'invention; et
- la figure 2 représente un mode de réalisation d'un récipient selon l'invention.

**[0018]** L'étiquette 1 représentée à la figure 1 présente un support transparent ou non, imprimable 2, notamment en polyéthylène haute densité, en polypropylène, en chlorure de polyvinyle, en papier, ou en polyéthylène téréphtalate. A titre purement indicatif, dans le cas d'un support en polyéthylène haute densité, son épaisseur est de l'ordre de 80 à 100  $\mu\text{m}$ . Dans le cas d'un polypropylène, son épaisseur est de l'ordre de 40 à 60  $\mu\text{m}$ . Dans le cas du papier, son épaisseur est de l'ordre de 100  $\mu\text{m}$ . D'autres matériaux encore peuvent être utilisés.

**[0019]** Une face 6 du support est imprimée, et porte des informations relatives notamment à l'identification du produit, à sa marque ou dénomination commerciale, ou toute autre information à des fins purement décoratives. L'impression est faite par toute technique connue, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset.

**[0020]** La face 3 du support 2, opposée à la face imprimée 6 est recouverte d'une composition adhésive 9, sur laquelle est déposée de façon amovible une feuille pelable 4, constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier. La face 5 de la feuille pelable 4 en contact avec la composition adhésive 9 est recouverte d'une couche antiadhérente, notamment de silicone. La feuille 4 est retirée juste avant application de l'étiquette 1 sur le conditionnement.

**[0021]** Sur la face imprimée 6 du support, est déposée une couche adhésive 7, notamment une colle ou un vernis ayant de bonnes propriétés adhésives.

**[0022]** Une pellicule 8 de non tissé, cardé, recouvre la face imprimée du support 2, à laquelle elle adhère au

moyen de la couche adhésive 7. Une telle pellicule de non tissé est formée d'un enchevêtrement plus ou moins serré de fibres, notamment synthétiques, soudées entre elles de façon conventionnelle, par laminage à chaud, en les faisant passer entre deux rouleaux, dont l'un est chauffé et présente des bossages, en regard desquels seront formés les points de soudure. A titre d'exemple, on utilise un non tissé de polyoléfine, notamment de polypropylène ou de polyéthylène. A titre de variante, on utilise un non tissé de polyester. L'épaisseur de la pellicule 8 est de l'ordre de 100  $\mu\text{m}$  à 300  $\mu\text{m}$ .

**[0023]** Avec une telle réalisation, en raison de la transparence de contact de la pellicule de non tissé, les informations imprimées sur la face 6 du support 2 sont visibles au travers de la pellicule de non tissé.

**[0024]** La figure 2 représente un mode de réalisation d'un récipient 10 recouvert d'une étiquette telle que décrite à la figure 1. Un tel récipient est sous forme d'un flacon de section ovoïde, dont le corps présente deux faces principales, l'étiquette 1 étant apposée sur l'une de ces deux faces principales. De la même manière, un tel récipient pourrait être constitué d'un tube ou d'un bidon de type bidon aérosol ou spray.

**[0025]** Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

## Revendications

1. Etiquette (1), destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comprenant un support imprimé (2) et une pellicule de non tissé (8) disposée sur le support imprimé (2), ladite pellicule (8) ayant des caractéristiques de transparence telles que l'impression du support (2) soit visible au travers de ladite pellicule (8).
2. Etiquette selon la revendication 1 caractérisée en ce que la face (3) du support (2) opposée à la pellicule de non tissé (8) est recouverte d'une couche adhésive (9) sur laquelle est apposée une feuille (4) pelable, la face (5) de la feuille (4) en contact avec la couche adhésive (9) étant recouverte d'un matériau anti adhérent, notamment du silicone.
3. Etiquette selon la revendication 2 caractérisée en ce que ladite feuille (4) est constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier.
4. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que ladite pellicule de non tissé (8) est rendue solidaire du support (2) par collage au moyen d'une colle ou d'un vernis (7).
5. Etiquette selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 4 caractérisée en ce que le support (2) est constitué d'un matériau choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, ou le papier.

5

6. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que le support (2) a une épaisseur comprise entre 20  $\mu\text{m}$  et 200  $\mu\text{m}$ , et de préférence, entre 40  $\mu\text{m}$  et 100  $\mu\text{m}$ .

10

7. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisée en ce que le non tissé (8) est un non tissé de fibres thermoplastiques, notamment de polyoléfines tels que les polypropylènes ou les polyéthylènes, ou de polyester.

15

8. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 caractérisée en ce que la pellicule de non tissé (8) a une épaisseur comprise entre 20  $\mu\text{m}$  et 500  $\mu\text{m}$ , et de préférence, entre 100  $\mu\text{m}$  et 300  $\mu\text{m}$ .

20

9. Récipient (10) comportant une étiquette (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.

25

10. Récipient selon la revendication 9 caractérisé en ce qu'il est constitué d'un flacon, d'un tube, ou d'un bidon.

30

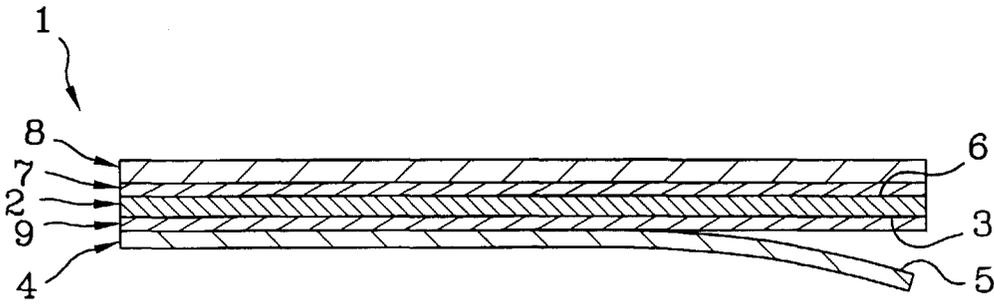
35

40

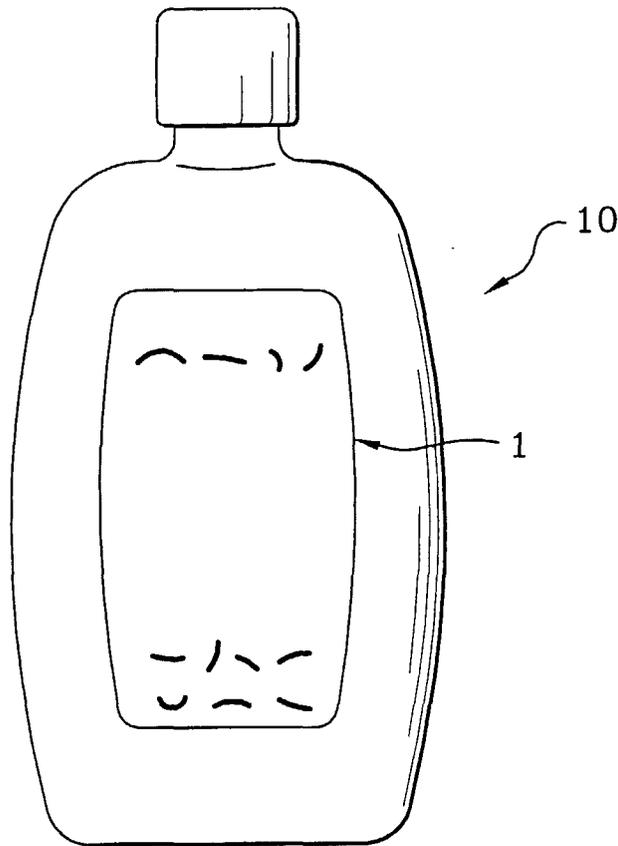
45

50

55



**FIG.1**



**FIG.2**



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 98 40 3198

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	DE 40 26 208 A (SCHREINER ETIKETTEN) 27 février 1992	1	G09F3/10
A	* le document en entier * ----	2,4,5,7	
A	EP 0 763 809 A (HOFFER ERIK ;SOBEL STEPHEN G (US)) 19 mars 1997 * revendications 1-9; figures 1,2 * ----	1-8	
A	FR 2 725 065 A (BRIDGESTONE CORP) 29 mars 1996 * revendication 1; figure 1 * ----	1	
A	FR 2 264 338 A (FLIPO JEAN PIERRE) 10 octobre 1975 * revendications 1-5; figures 1,2 * ----	1,9,10	
A,D	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 095, no. 005, 30 juin 1995 & JP 07 040514 A (NISSHINBO IND INC), 10 février 1995 * abrégé * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			G09F
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		10 mai 1999	Puh1, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03/82 (P04/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 40 3198

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-05-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4026208 A	27-02-1992	AUCUN	
EP 0763809 A	19-03-1997	US 5633058 A	27-05-1997
FR 2725065 A	29-03-1996	JP 8092533 A US 5709918 A	09-04-1996 20-01-1998
FR 2264338 A	10-10-1975	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82